



Nomination d'un curateur malade psychologiquement

Par **JPRS**, le **31/01/2011** à **13:22**

Bonjour,

Ma mère de 78 ans a la curatelle aggravée de mon frère, elle a été renouvelée il y a 6 mois hors ma mère est atteinte d'une maladie mentale (psychose chronique délirante) depuis plus de 30ans avec plusieurs hospitalisations, elle vit avec mon frère âgé de 54 ans qui est handicapé depuis plus de 25 ans et mon père qui à lui 80 ans et a beaucoup de problèmes de santé. Suite à l'état de santé de ma mère mon frère est sous l'emprise maternelle et de ce fait il est très largement privé de son autonomie.

Il faut savoir que lors du renouvellement de curatelle le juge m'a désignée pour reprendre la suite de ma mère en ca de problèmes de celle-ci.

Je m'occupe de toute la famille pour les courses, les visites - rendez-vous médicaux - hospitalisations et autres problèmes de la vie courante. (Sauf pour les visites de ma mère a son psychiatre !! ou là elle prend un taxi car ma présence n'est pas désirée !!)

Ma mère délibérément ma tenue a l'écart de toutes les démarches concernant mon frère depuis plus de 20 ans dans le but d'être la seule à gérer toute sa famille.

Mes questions sont les suivantes :

Si le juge n'était pas au courant de la maladie de ma mère et cela changerait il quelques choses ?

Lors d'une désignation de curateur le juge ne demande pas un certificat d'aptitude?

Lors du renouvellement de curatelle le psychiatre qui a effectué l'expertise pour mon frère est le psychiatre qui soigne ma mère depuis de nombreuses années, n'avait il pas le devoir d'avertir le juge de l'état de santé de celle-ci ?

Comment dois-je faire pour faire constater cette situation et faire changer les choses pour le bien de tous.

Merci de m'avoir lu, j'attends vos réponses car la situation est de plus en plus difficile.